

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : AUTO CASSE GIGNAC Site inspecté : Gignac la Nerthe

Date de l'inspection: 11/06/2009

Constat de l'Inspecteur :

DEFAUT D'ENTRETIEN DU SEPARATEUR D'HYDROCARBURES (NON PRESENTATION DU BSDD)

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

AP 97-323/95-1996 A Du 10/11/1997 : Chapitre 4 Prévention de la pollution des eaux, point 4.6

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

GERARD TANGA

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

J'ai pris rendez vous avec chimiste Socodeli
 Vendredi 23 Juin pour le pompage des Baux et des
 hydrocarbures du séparateur, le nettoyage de l'installatic
 a joint le bon pour accord de Chimiste Socodeli

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'écart sera levé à réception de BSDD.

L'inspection le : 29/6/2009

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : AUTO CASSE GIGNAC Site inspecté : Gignac la Nerthe

Date de l'inspection: 11/06/2009

Constat de l'Inspecteur :

L'ENSEMBLE DES VEHICULES SUSCEPTIBLES DE POLLER LES SOLS, N'EST PAS STOCKE SUR UNE SURFACE IMPERMEABLE.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

APC Portant agrément VHU (PR1300038D) du 20/04/2007, Article 3 modifiant l' AP 97-323/95-1996 A Du 10/11/1997

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

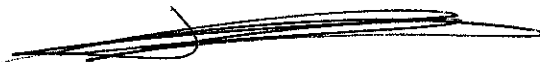


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection.

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

GERANT TANGA



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Les travaux concernant la zone de stockage de véhicules non pollués (une dalle de Béton étendue environ de 800m² avec un système d'évacuation des eaux pluviales qui sera reliée au débouché)

à ce jour le terrassement de la dalle est terminée, les travaux suivent dans le délai convenu sera respectés. Je reste à votre disposition (Délai prévu: octobre 2009)

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Une inspection rapide sera réalisée courant 4^e Trimestre 2009 par vérifier la réalisation conforme et lever l'écart.

L'inspection le : 29/6/2009.

 Fiche soldée le :

DRIRE